

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

**► B**                    **RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 615/2014 DE LA COMMISSION**  
**du 6 juin 2014**

**portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil et du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'huile d'olive et des olives de table**

(JO L 168 du 7.6.2014, p. 95)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2022/2532 de la Commission du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	L 328	80	22.12.2022

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
[http://data.europa.eu/eli/reg\\_impl/2014/615/2018-04-01/fra](http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2014/615/2018-04-01/fra)